
ICANN76 | Forum de la communauté – Séance conjointe : le Conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO

Mardi 14 mars 2023 – 9h00 à 10h00 CUN

WENDY PROFIT :

Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer dans un petit instant. Dans cette salle, nous avons la réunion du Conseil d'Administration de l'ICANN avec le conseil de la GNSO. Nous commençons dans quelques minutes. Merci. Nous allons demander à ce que l'enregistrement soit lancé.

Bonjour à tous, bienvenue à la séance conjointe du Conseil d'Administration de l'ICANN et du conseil de la GNSO. Nous allons avoir une discussion entre les membres du conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de l'ICANN. Il n'y aura pas de questions posées par le public. Vous pouvez chatter si vous le souhaitez.

Si vous voulez écouter l'interprétation, vous pouvez le faire à partir de Zoom. N'oubliez pas que nous allons suivre les normes de comportement de l'ICANN.

Pour les intervenants, veuillez donner votre nom pour l'enregistrement à chaque fois que vous prenez la parole et parlez lentement et clairement pour les interprètes et les scribes.

Je vais maintenant passer la parole à Tripti Sinha, présidente du Conseil d'Administration de l'ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TRIPTI SINHA :

Merci Wendy.

Bienvenue à tous. Merci John et Greg en particulier de nous rejoindre pour cette conversation. Nous sommes très heureux des progrès qui ont été effectués, en particulier sur les SubPro. Les choses semblent avancer.

Nous avons un ensemble de questions dans le cadre d'un dialogue, mais si cela ne vous dérange pas, je vais passer la parole à Becky qui va parler de ce dont on a parlé hier lorsque nous nous sommes retrouvés tous les quatre. Becky.

BECKY BURR :

Merci à tous.

Comme Tripti l'a dit, nous avons beaucoup travaillé en étroite collaboration avec toutes les personnes de la communauté pour faire avancer les choses et nous avons identifié quatre points clés qui doivent être traités avant de pouvoir de nouveau nous parler. Ce sont en fait des informations qui sont requises par Org : définition d'un plan et d'un calendrier pour que le Conseil d'Administration puisse s'y pencher.

Ce que nous avons réfléchi à faire, c'est de demander à différentes parties de la communauté de définir des plans et des calendriers et de nous les envoyer d'ici la fin de l'ICANN77. Ensuite, ces informations seront envoyées à Org qui préparera un plan global et un calendrier global que nous consulterons et que le Conseil acceptera après.

Quatre éléments. Il faut que vous compreniez tous que cette entreprise est considérable. Elle nécessitera beaucoup de temps, des ressources de nous, d'Org, du Conseil d'Administration et de différents groupes de la communauté. J'aimerais bien vous décrire ces quatre parties.

La première chose, le Conseil d'Administration et le conseil de la GNSO doivent se mettre d'accord sur le plan et sur le calendrier – c'est la première chose – et lancer le travail pour considération et résolution des 38 recommandations qui sont en attente. Le conseil de la GNSO a déjà commencé à parler de son approche du Conseil d'Administration. Mais ce qui est important, c'est d'avoir un plan et un calendrier. Cela ne veut pas dire que d'ici l'ICANN77, tout sera résolu, mais il nous faut au moins un plan et un calendrier, un engagement dans ce sens.

Nous pensons également qu'ICANN Org et le conseil de la GNSO ont besoin de se mettre d'accord sur une méthodologie pour accélérer le travail d'application de politiques. Étant données les directives de l'IRT et le cadre, ICANN Org et l'IRT doivent se mettre d'accord sur un plan de travail et sur un calendrier de mise en œuvre. Il s'agit d'un effort collaboratif. Nous comprenons bien que pour y arriver dans des délais opportuns, il nous faut accélérer le travail de mise en œuvre des politiques. Cela ne veut pas dire qu'on va aller trop vite, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas écouter tout le monde ; simplement, il faut être efficace et travailler dans le cadre des règles cohérentes qui existent.

Troisièmement, il y a un dialogue sur les génériques fermés entre la GNSO, le GAC et l'ALAC. Nous devons comprendre quel est le plan de ce projet, quel est le calendrier de ce projet jusqu'à en arriver à un accord. Ensuite, il faudra accélérer tout travail sur les politiques le cas échéant.

Encore une fois, ce n'est pas que tout doit être mis en place, mais nous devons au moins comprendre quel est le calendrier et ce que la communauté et les différents groupes vont faire pour s'engager par rapport à ce calendrier.

Enfin, par rapport aux membres de l'EPDP sur les IDN, ils doivent identifier toutes les questions de la charte qui demeurent et qui auront un impact sur le prochain guide du candidat et mettre en place un plan et un calendrier pour livrer les recommandations. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de problèmes qui demeurent sur les IDN, mais il y a un sous-ensemble au moins qui devrait être résolu avant que le guide du candidat ne puisse être terminé.

Toutes ces dates doivent être inscrites dans un calendrier dans le détail et tout le monde doit avancer dans le même sens et s'y engager.

Encore une fois, nous avons eu l'opportunité de parler avec la direction du conseil de la GNSO, mais nous souhaitons nous assurer que tout le monde en est bien au même point et que tout le monde est bien d'accord.

JOHN MCELWAINE :

Merci beaucoup. Greg DiBiase et moi sommes les vice-présidents. Sébastien Ducos ne pouvait pas être présent, mais je pense qu'il est peut-être à distance ou alors tout du moins il suit toutes ces questions.

Nous apprécions beaucoup d'avoir pu nous réunir hier pour parler de ces différents plans à mettre en œuvre dans le cadre du plan de mise en

œuvre des SubPro. Vous nous avez fourni énormément d'informations et nous apprécions beaucoup.

J'aimerais revenir sur certains des grands points et ensuite, les autres membres du conseil parleront un peu plus du vif du sujet, du travail sur les SubPro.

Une des questions, c'était : que pouvons-nous faire pour empêcher toute remise en question nouvelle ? Parce que c'est ce qui ralentira le processus de mise en œuvre.

Je pense que le Conseil peut commencer par dire que l'IRT ne sera pas un lieu où il y aura un renouveau de litige au niveau des problèmes juridiques. Ce que nous souhaitons faire, c'est travailler de manière collaborative. Nous allons travailler avec une petite équipe, Paul en parlera, pour gérer certaines des questions qui demeurent. Nous aurons une liaison au Conseil d'Administration. Ce sera un bon début et cette petite équipe a pour objectif d'être inclusive. Nous en reparlerons au conseil de la GNSO lors d'une réunion cette semaine.

Ceci étant, Paul, je vous recède de la parole pour voir si vous avez des questions par rapport aux SubPro.

PAUL MCGRADY :

Merci. J'aimerais revenir sur certaines des choses qui ont été mentionnées par John.

Je crois qu'un des enjeux – et ceci est vrai à tous les niveaux de l'IRT, pas seulement au niveau des SubPro – c'est que les IRT en général

posent problème en termes de litiges qui ressortent. Une des grosses questions, c'est d'éviter ceci.

Puis, il ne faut pas oublier qu'il y a parfois des lacunes de la part de certains qui lisent les issues des politiques, que ce soit les SubPro ou autres. Parfois c'est un problème avec beaucoup de personnes. L'idée, c'est de savoir que peut faire le Conseil d'Administration. Dans tous les IRT, le Conseil d'Administration doit envoyer le message comme quoi les issues des politiques ne doivent pas être débattues dans le cadre d'une IRT. S'il y a des questions qui restent à résoudre, le Conseil d'Administration doit dire que ceci fait partie de l'IRT.

L'IRT doit respecter le rôle du Conseil d'Administration par rapport aux questions de politique qui se présentent. Si elles n'ont pas été traitées pendant le PDP, cela doit revenir au conseil pour résolution et ne pas passer par le processus IRT.

Ensuite, la deuxième demande, c'est d'avoir une liaison active du Conseil d'Administration pour tous les IRT. C'est très important pour que le Conseil d'Administration puisse prévoir parce qu'une fois que les choses arrivent, le travail se fait en profondeur. Encore une fois, l'idée est d'éviter les problèmes et de pouvoir être en lien au tout début à la phase PDP de manière à résoudre tout ce qui pourrait se présenter, parce que le processus IRT inquiète certaines personnes.

Comme John l'a mentionné, il y a d'autres choses à dire. Nous travaillons avec une équipe peu rafraîchie, pour ainsi dire, dans le cadre de ce travail. Je ne sais plus s'il y a 33 ou 38 thématiques, mais franchement, par rapport au nombre de recommandations des SubPro,

finalement, il y a très peu de questions qui ont été soulevées. Mais il faut quand même s'en occuper. Donc, nous sommes en train de renouveler cette petite équipe qui considérera ces thématiques et cela prendra un peu de temps. Mais il y a des questions d'ordre général que nous souhaitons souligner.

Par exemple, dans le PDP des SubPro, il y a certaines choses qui sont de l'ordre de l'évolution et des processus, par exemple le cadre de prévisibilité qui sera utilisé une fois que le guide du candidat aura été finalisé et c'est nouveau. Vous avez le SPIRT qui a pour objectif de pouvoir changer les logs, etc. Il y a de nouvelles questions auxquelles sera confronté l'IRT, donc il faudra fournir le contexte là-dessus une fois que ces thématiques arriveront à l'IRT.

Dernière chose – et je sais qu'il s'agit là d'un processus donc peut-être que la réponse ne vous enthousiasme n'aura pas autant que vous l'auriez prévu –, nous sommes en train d'essayer de voir comment améliorer les PDP, par exemple les directives des principes de l'IRT, le cadre de mise en œuvre des PDP, tous ces processus pour faciliter le travail. Je voulais vous le dire pour que vous le sachiez, non seulement pour les SubPro même si c'est le travail qui est le plus urgent actuellement, mais dans tous les IRT en général.

Ceci étant, avec ces grosses questions, nous aimerions vous poser la même question, à savoir que peut faire le conseil de la GNSO pour aider le Conseil d'Administration à bien gérer les IRT ? On peut revenir sur les questions que vous nous avez posées, mais en tout cas, c'est la nôtre. Merci.

BECKY BURR :

Tout d'abord, merci pour ces réponses très complètes. Je suis très heureuse de pouvoir rentrer dans le dialogue et d'écouter vos suggestions.

Cet appel à suggestions est excellent. La recommandation de liens précoces dans le PDP, c'est une question critique. Je reviens à la question sur le processus ODP aussi. Une liaison active qui est présente et qui peut vraiment faire remonter les questions au Conseil d'Administration, qui puisse vraiment lancer la conversation, je crois que c'est une des choses dont on a parlé avec le conseil de la GNSO ; Matthew et moi avons parlé un peu lors de la session stratégie du fait qu'il est absolument critique de pouvoir avancer. Ce n'est pas simplement d'envoyer une lettre et de recevoir une lettre en retour, mais c'est d'avoir une conversation, une relation avec le conseil de la GNSO à tous les niveaux à chaque fois que ces questions se présentent. C'est nouveau pour nous, mais je pense que pour l'instant, ceci fonctionne.

Il y a d'autres choses auxquelles nous souhaiterions réfléchir avant de vous répondre. Je crois que vous nous avez donné une excellente liste d'éléments sur lesquels nous pencher. Avri, autre chose ?

AVRI DORIA :

Non, pas grand-chose d'autre. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée qu'il faut faire le suivi et qu'il faut être présents. Ceci peut être plusieurs liaisons d'ailleurs avec plusieurs personnes qui travaillent ensemble. C'est une fonction liaison en fait qu'on pourrait mettre en place qui

s'occupe de cela. Mais j'aime beaucoup cette idée qu'il est important de participer à l'IRT en tant que liaison pour écouter, pour communiquer entre nous et avec la petite équipe. Je pense qu'effectivement, c'est une excellente idée.

Aussi, il y a le fait que le Conseil d'Administration aussi cherche des moyens d'accélérer nos propres processus, de manière à ce que lorsqu'on a des recommandations d'un PDP ou d'un processus, nous puissions les traiter beaucoup plus rapidement que nous n'avons pu le faire par le passé. L'idée, c'est vraiment de faire correspondre ce processus que vous suggérez avec le nôtre.

JOHN MCELWAINE :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires de la part des conseillers de GNSO ?

Nous allons repasser la parole à Tripti pour passer à d'autres questions.

TRIPTI SINHA :

Nous allons passer en revue les questions que nous avons reçues. Nous avons envoyé quelques questions. Merci beaucoup d'ailleurs, Paul. Est-ce que vous souhaitez d'abord répondre à notre question ? Pardon, on l'a fait. Je vais vous repasser la parole.

JOHN MCWELAINE :

Je pense que c'est à notre tour de poser des questions.

La première question est par rapport à la question des OIG. Non, excusez-moi, on parlera plutôt du processus PDP. Je vais passer la parole à Thomas Rickert qui va poser cette question.

THOMAS RICKERT :

Comme vous le savez probablement, nous avons des directives pour les membres du Conseil d'Administration qui servent comme agents de liaison auprès des autres comités. Nous avons également des directives par rapport aux autres fonctions. Les agents de liaison du Conseil d'Administration tiennent au courant le Conseil d'Administration du travail qui est fait dans les autres groupes et signalent des points qui pourraient poser problème pour l'élaboration d'une politique. Ensuite, les agents de liaison parlent également avec les membres de l'organisation ICANN par rapport à des problèmes qui pourraient se poser au niveau de la mise en œuvre.

Donc, il y a cet échange d'informations avec l'organisation ICANN et les membres du groupe de travail. Nous avons pensé que pour améliorer cette coopération, on pourrait faire en sorte que les agents de liaison puissent parler entre eux, parce que vous obtenez des informations sur des problèmes potentiels pour l'approbation, mais cela, sans le contexte des problèmes que l'organisation pourrait avoir au niveau de la mise en œuvre. Lorsque vous allez examiner les recommandations, vous allez quand même échanger avec l'organisation.

Donc, nous avons pensé qu'on pouvait en quelque sorte faciliter ce processus en faisant en sorte que les agents de liaison puissent avoir un rôle dans un ensemble constitué par les agents de liaison eux-mêmes.

De cette manière, nous pourrions avoir un système d'alertes précoces par rapport aux éléments qui ne seraient pas encore prêts pour être examinés par le Conseil d'Administration. Nous voulions résoudre ces problèmes en amont.

Nous savons qu'il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration pourrait ne pas approuver des recommandations dans le meilleur intérêt de l'ICANN et de sa communauté, mais cela se fait à la fin lorsque l'on a un panorama complet de la situation. De cette manière, je pense que l'on pourrait profiter de ces agents de liaison pour que le Conseil d'Administration soit au courant bien en amont de problèmes qui pourraient se poser au niveau de la mise en œuvre.

John a évoqué le premier point 1A par rapport aux OIG parce que ce problème pourrait réduire le problème de devoir avoir recours à des ODP, car les questions ou les problèmes autour de la mise en œuvre pourraient être connus en amont.

SALLY COSTERTON :

Merci Thomas.

Je ne vois pas Theresa Swinehart. Est-ce qu'elle est là ? Elle est là. Bonjour Theresa. Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Mais je vais le faire en consultation avec Teresa, bien sûr, parce que c'est elle qui s'occupe de ces questions.

Je pense que c'est une idée tout à fait intéressante. C'est l'une de ces choses que l'on se dit « C'est tout à fait logique. » Mais ma question est

la suivante : est-ce que vous pensez qu'il y a quelque chose qui se passe en ce moment ou quelque chose qui ne se passe pas en ce moment par rapport à la manière dont les choses devraient se passer ?

Ce que vous dites, c'est tout à fait logique. Donc je me dis, pourquoi on ne l'a pas fait jusqu'à maintenant ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui nous a empêchés de le faire ? Par exemple, si on avait eu cela avant, peut-être qu'on ne serait pas dans certaines situations aujourd'hui.

THOMAS RICKERT :

C'est difficile à savoir parce que nous ne savons pas quelles sont les informations que vous recevez en tant qu'organisation au niveau de la mise en œuvre. Mais je vais supposer, par exemple, sur des questions comme les recommandations SubPro ou EPDP, vous vous retrouvez parfois devant la situation où vous avez du mal à comprendre certaines questions, d'où le besoin d'avoir une ODP. En rétrospective, je pense que les choses auraient pu être plus faciles.

EDMON CHUNG :

Pour répondre à cela, au moins pour ce qui est de l'EPDP IDN, nous faisons déjà cela parce que je suis l'un des agents de liaison et Alan est l'autre liaison et cela est en lien avec le ccPDP. Nous avons des liaisons pour cela et nous assurons une coordination entre nous quatre.

Ensuite, pour ce qui est des différentes informations qui circulent entre le Conseil d'Administration et l'organisation, je pense qu'il y a quatre ou cinq réunions – Donna a soulevé cette question et ce problème a été en quelque sorte testé. Je pense qu'en ce moment il y a une personne de

GDS qui fait un suivi et qui donne un feedback à l'équipe EDPD IDN ainsi qu'aux agents de liaison de ces groupes.

Ce n'est peut-être pas tout à fait documenté, mais je pense que cela vaut la peine de revenir sur ce qui a été fait, ce que nous avons commencé à faire à partir d'une suggestion qui avait été faite. On devrait peut-être rendre ce travail plus formel et plus cohérent pour l'appliquer à d'autres PDP à l'avenir.

BECKY BURR :

Si j'ai bien compris ce qu'Edmon vient de dire, on devrait tirer des leçons par rapport à ce qu'on a fait dans l'EPDP2, s'il y a des choses que l'on avait pu faire avant dans le processus pour que tout le monde puisse être sur la même longueur d'onde, quels seraient les paramètres juridiques, s'il avait eu un accord au sein du EPDP par rapport aux recommandations. Certains des problèmes de l'ODP qui ont nécessité d'avoir recours à un ODP pourraient avoir été inclus ou résolus dans le processus PDP. On essaie de voir à tout moment quelles sont les implications des recommandations. Est-ce qu'il y a de la marge pour une pensée magique dans les conversations ? Et c'est le travail des participants de la GNSO qui font partie du PDP, mais aussi, c'est le travail des agents de liaison, des membres du Conseil d'Administration ; tout le monde doit être conscient de tout cela pour se dire : « Très bien. Nous sommes sur le point de prendre une décision. Est-ce que nous comprenons toutes les implications de cette décision ? Si ce n'est pas le cas, comment pouvons-nous faire en sorte que l'on puisse comprendre toutes les implications avant d'aboutir à une recommandation finale ? »

Edmon suit le PDP des IDN et cela reflète le fait que nous sommes en train d'incorporer ces leçons que nous avons tirées des processus qui nous ont précédés.

SALLY COSTERTON :

Comme tu l'as dit Becky, c'est une question d'apprentissage. C'est toujours bon de revenir en arrière, de voir ce que l'on a fait, comment on pourrait l'améliorer, est-ce qu'on pourrait le structurer davantage. Je vais prendre tout cela comme un enseignement pour nous dire : « Revenons en arrière. Voyons ce que nous avons fait et voyons comment on peut améliorer les choses. »

Becky, vous voulez ajouter des informations par rapport à la première question ?

BECKY BURR :

Je pense que l'étape 2 de l'EPDP, c'est une indication très intéressante. Nous ne pouvons pas relier tous les éléments de l'ODP, mais une grande partie de ces éléments, nous pouvons les relier au processus qui a été suivi. Donc, certaines informations auraient pu être fournies par rapport au coût, par exemple, au cours du processus lui-même. Bien sûr, nous ne pouvons pas encore dire quel sera le coût définitif jusqu'à ce que les recommandations de politique soient complètement développées, mais on pourrait avoir une meilleure idée de ce que seraient les coûts.

Ensuite, il y a d'autres questions qui ont dû être détaillées dans l'ODP. Nous devrions bien comprendre que ce qu'il faut faire, c'est d'examiner

l'ODA et se demander comment nous aurions pu résoudre ces questions au sein du processus PDP. Nous avons dit que nous allons faire une révision et c'est le type d'exercice qui serait très utile à faire. Très honnêtement, je suis convaincue qu'une approche plus consciencieuse par rapport aux problèmes et aux recommandations pourrait avoir minimisé la portée de ces ODP.

TRIPTI SINHA :

Merci Becky.

Allez-y.

AVRI DORIA :

Je voulais ajouter un élément par rapport à ce que Becky a dit car elle a dit presque tout ce que je voulais dire.

Y compris dans les SubPro, nous avons parlé avec le personnel GDS de l'organisation ICANN presque toutes les semaines. Je pense qu'un autre élément important, ce sont les discussions, les conversations. Par exemple pour l'ODA et l'ODS, il y a des informations qui sont échangées par le biais de lettres et on a fini avec le sentiment que cela n'avait pas été résolu. Je pense que faire en sorte que ce type d'échanges soit plus efficace pourrait aider, parce que nous avons eu des discussions très fréquentes avec l'organisation ICANN et par le biais des agents de liaison. C'est vrai que ces discussions étaient moins formelles qu'elles ne le sont aujourd'hui par le biais des agents de liaison, mais je pense que petit à petit, les choses arrivent à un point de maturité. Comme Becky l'a dit, cela pourrait réduire la portée des ODP et de l'ODA. On en

a fait deux, on a vu comment cela fonctionnait et nous pourrions mieux comprendre comment cela va fonctionner et comment cela devrait fonctionner à l'avenir.

Je pense que cela va nous aider à nous améliorer, parce qu'il y a des partis qui ont été efficaces et pour les autres qui ne l'ont pas été, la question que l'on doit se poser, c'est comment faire en sorte qu'elles le deviennent. Merci.

EDMON CHUNG :

Vous avez suggéré que les agents de liaison devraient être dans d'autres PDP. Le processus actuel prévoit que le groupe de travail invite les agents de liaison. Du côté de la GNSO, le processus consiste à inviter les agents de liaison du Conseil d'Administration. Pour ce qui est du EPDP IDN, nous avons demandé de manière proactive au conseil de la GNSO de nous inviter. Mais je pense que pour le groupe de soutien aux candidats, je ne sais pas s'il y a un agent de liaison, mais on le Conseil pourrait être plus proactif pour inviter d'autres agents de liaison à participer.

TRIPTI SINHA :

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, nous passons à la deuxième question sur les noms OIG. Je ne vais pas lire la question, elle est à l'écran. Je ne sais pas, peut-être qu'il faut que je la lise pour ceux qui sont en ligne.

Je vais la lire : « Est-ce que le Conseil d'Administration peut nous donner une déclaration claire sur 1) s'il y a des étapes qui sont encore

requis pour résoudre de manière définitive la question des noms OIG, par exemple un calendrier pour approuver les recommandations de droits curatifs des OIG et leur mise en œuvre ; 2) le statut du système de notifications pour les noms de second niveau OIG ; 3) le statut de la consultation en Conseil d'Administration-GAC ; 4) les calendriers pour ces étapes ; c) dernier point, les acronymes OIG qui peuvent enfin être rendus actifs.

Becky.

BECKY BURR :

Ce n'est pas ma question préférée.

Tout d'abord, félicitations à l'équipe des droits curatifs qui a défini un excellent ensemble de recommandations. On ne peut pas prédire l'avenir, bien évidemment, mais apparemment le GAC serait satisfait et il pourrait s'exprimer sur ces recommandations des droits curatifs. Cela permettrait d'éliminer certains des avis, donc on n'aurait pas besoin de s'occuper de certaines des questions relatives aux droits curatifs. Ce serait très bien, cela permettrait de solutionner la situation.

Il y a quand même une partie de l'avis du GAC qui disait que nous souhaitons un système de notifications préalable permanent. Le Conseil d'Administration a dit ne pas être d'accord avec cette approche. Le Conseil a indiqué que dans l'alternative, l'Org fournirait une notification post-enregistrement. Une fois que ce système post-enregistrement aurait été en place, il y aurait une réservation pour les noms OIG.

Je ne vais pas m'engager. Pour l'instant, nous n'avons pas mis ce système en place. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est un retard de notre part, c'est quelque chose que nous n'avons pas fait. Nous allons rapidement rassembler les informations. Ce système d'enregistrement post-notification sera bientôt mis en place. Nous l'aurons sous peu. Je ne peux pas vous dire exactement quand, toutes mes excuses.

Nous sommes en train de lancer la consultation avec le GAC là-dessus. Il y a des changements, le GAC a énormément de choses à faire, vous vous l'imaginez bien, et le Conseil d'Administration aussi. Mais ce que j'aimerais suggérer, c'est que nous savons qu'il y a énormément de demandes pour ces chaînes. Certaines des OIG souhaitent ces chaînes aussi. Certains registres souhaitent les mettre à disposition. Il y a quand même une préoccupation par rapport au droit de refus pour les OIG lorsqu'il y a d'autres utilisations tout à fait légitimes et non abusives de ces chaînes. La question, c'est de savoir s'il y aurait un moyen de mettre ces chaînes à disposition pour les marques, par exemple pour une marque de commerce, qui correspondent à ces chaînes.

Nous en sommes vraiment à la phase de brainstorming. Nous avons besoin de vos perspectives, nous souhaitons vous entendre. Il faudra du temps pour que ce système de notifications post-enregistrement soit mis en place. L'idée, c'est de savoir ce que nous pouvons faire pour que ces chaînes soient mises à disposition de manière à répondre aux désirs des OIG, des opérateurs de registre, des marques et autres utilisateurs potentiels. Mea culpa par rapport au fait que le système ne soit pas prêt, mais c'est aussi une invitation que je vous fais pour réfléchir à des solutions intérimaires.

SUSAN PAYNE :

Bonjour à tous. Oui, c'était ma question. Becky, merci beaucoup d'être aussi franche et honnête. C'est vraiment agréable et j'apprécie. Je comprends bien que la question est complexe et c'est une question qui existe depuis longtemps. Elle implique un conflit entre la GNSO et les recommandations des avis du GAC. Nous comprenons bien que tout ceci est complexe avec toutes les procédures à suivre et autres questions. J'apprécie beaucoup cette mise à jour et cette confirmation par rapport à ce qui doit encore être considéré.

Nous n'avons pas vraiment discuté au niveau du Conseil, mais il y a quelque chose quand même que j'ai en tête, je pense que vous y avez fait allusion, peut-être adopter les marques là où il n'y a pas d'autres utilisateurs pour la marque, parce que l'espace est fermé de toute façon. Donc, s'il y avait le consensus des OIG correspondantes pour mettre à disposition ces chaînes, ce serait bien. En tout cas, j'aime bien cette préoccupation par rapport à cet espace ouvert. Une fois que le nom aura été mis à disposition, il n'y aura plus de possibilités d'y avoir accès. Nous sommes prêts à vous aider dans ce sens autant que faire se peut. Merci.

TRIPTI SINHA :

Y a-t-il des questions ? Non, très bien.

Il y a une troisième question qui a été envoyée. Est-ce qu'on passe à cette troisième question ? C'est une question en deux parties par rapport à la prochaine série de gTLD. Nous avons commencé la réunion

là-dessus. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ceci ? Est-ce que ça va ? Est-ce qu'on va atteindre l'objectif ?

JOHN MCELWAINE : Je crois que la réponse de Becky a bien couvert ce sujet.

TRIPTI SINHA :S Ensuite, le système de divulgation du WHOIS, c'était l'autre question. Ceci encore revient à Becky.

BECKY BURR : Après, je me tais, je vous le promets. Je pensais qu'Avri interviendrait là-dessus avant moi.

Le Conseil d'Administration a pris une décision sur ce qui s'intitule maintenant le système de demande d'enregistrement. On l'appellera peut-être le *red dress* ou *redress*, suivant ce qu'on souhaitera dire. Le Conseil d'Administration a demandé que le système soit lancé 11 mois après la résolution, soit le 27 février. Je pense qu'on peut faire mieux.

Nous avons pu répondre à la demande de la petite équipe. Elle a fait un excellent travail, je souhaite le mentionner. Elle a été très utile. C'était vraiment un bon exemple de collaboration. Nous savons qu'il y a d'autres demandes qui pourront être considérées une fois que le système sera mis en place. Mais je crois que nous avançons.

Je regardais pour voir si la question était bien à l'écran.

Je crois que nous sommes bien positionnés pour la suite. Nous avons demandé à ce que le conseil de la GNSO prenne en compte l'élaboration de politiques pour nous assurer qu'il y ait une utilisation très large du système par les bureaux d'enregistrement et par les personnes qui demandent des informations. Il y a eu des questions sur l'exception des forces de l'ordre. Mais tout ce que nous suggérions, c'était que s'il y a un mandat, il y aura forcément une réponse à ce mandat et on ne peut pas forcer l'utilisation du système *redress*. Bien sûr, les forces de l'ordre pourront utiliser ce système *redress* s'ils le souhaitent. Rien ne les en empêchera.

Mais nous pensons qu'il y a deux choses qui sont critiques. Premièrement, le système doit être utilisé parce que si le système n'est pas adopté largement par les bureaux d'enregistrement et que ceux qui cherchent des informations essaient de les obtenir autrement, les données qui seront obtenues seront toujours susceptibles à ce qu'on dise : « Oui, mais elles ne sont pas bonnes parce que tout le monde n'utilisait pas le système ou autre. » Donc, nous avons besoin de quelque chose pour nous assurer de l'intégrité des données que nous tirons de ceci. Nous pensons que le système doit être utilisé aussi largement que possible. Je ne sais pas comment on peut faire, peut-être que vous avez une suggestion, peut-être que cela pourrait donner lieu à une politique de consensus avec les bureaux d'enregistrement pour qu'ils l'utilisent, on pourrait y réfléchir. Mais nous pensons que la politique du système SSAD imposait l'utilisation du système par les bureaux d'enregistrement et peut-être qu'on pourrait justement le faire de la même manière.

Et puis, il y a un autre élément. Les bureaux d'enregistrement doivent être encouragés à envoyer des demandes par le système, de manière à ce qu'on les obtienne.

Autre point très important qui apparaît dans la résolution du Conseil d'Administration, il y a une préoccupation. Le système pourrait être considéré comme un échec, tout simplement parce qu'il n'a pas résolu le problème d'obtention des données lorsqu'on les demande. Ceci ne résoudra pas le problème parce que le RGPD existe toujours, il y a toujours la nécessité de faire le test d'équilibre, etc.

Nous pensons qu'il est absolument critique de nous mettre d'accord sur des critères de réussite et c'est ce que nous souhaitons que la communauté, par le conseil de la GNSO, fasse. Dites-nous à quoi la réussite doit ressembler selon vous dans le cadre de ce système. Et surtout, on ne peut pas éliminer le RGPD, c'est important, mais je crois que nous avançons là-dessus. Ash vous donnera le calendrier. Mais je pense que nous avons de bonnes nouvelles par rapport à la rapidité du progrès. En tout cas, je vous demande de considérer notre requête sur l'utilisation du système et sur les critères de réussite.

GREG DIBIASE :

Merci Becky. Nous sommes très heureux de cette initiative, nous l'avons exprimé. La petite équipe se rassemblera aussi rapidement que possible et nous allons nous attaquer à la question de la participation pour l'augmenter et nous allons aussi définir les moyens de mesure de la réussite pour incorporer ceci dans la conception et nous serons prêts à lancer le projet.

PAUL MCGRADY : Parfois, je souhaite dire que nous ne célébrons pas nos réussites. Parfois, très rapidement, nous nous excusons lorsque les choses vont trop lentement. Et dans ce cas, les choses sont allées vite et je crois que tout le monde, le Conseil d'Administration, le conseil de la GNSO, la communauté, tout le monde s'est impliqué et de mon point de vue, c'est une excellente victoire pour la communauté. Merci au Conseil d'Administration, merci au personnel, merci aux membres de la communauté qui ont participé. Je crois qu'il faut simplement reconnaître que c'est une victoire. Le résultat est arrivé rapidement et il est bon.

TRIPTI SINHA : Merci Paul. C'est également un effort collectif qui nous a permis d'en arriver là.

Thomas.

THOMAS RICKERT : Par rapport à ce que vous avez dit, Becky, sur la réussite ou l'augmentation de la rapidité du succès, je crois que certains dans la salle l'ont déjà dit : lorsque les demandes de divulgation arrivent aux parties contractantes, dans le cadre du RGPD, il y a deux scénarios possibles. Premièrement, il faut répondre à une revendication contre soi, donc on est obligé de divulguer, c'est 6.1.c. En cas d'obligation juridique, on est obligé de répondre comme partie contractante.

Mais il y a d'autres demandes de divulgation. Par exemple, quelqu'un dit : « J'ai un problème avec ceci ou cela », les parties contractantes doivent alors travailler avec 6.1.f. et vérifier s'il y a un intérêt légitime. C'est possible mais la divulgation n'est pas forcée. Dans ce cas, on pourra dire : « Dans ce cas, passez à cet outil fantastique qui s'occupe de la divulgation pour toute l'industrie. » En fait, il y a un moyen juridique pour les parties contractantes d'essayer d'encourager l'utilisation du nouveau système et je pense qu'on devrait considérer ceci, déployer ceci autant que possible de manière à obtenir des données. L'idée, c'est d'arriver à l'étape suivante pour encore mieux utiliser le système.

BECKY BURR : Merci beaucoup, Paul. Je pense qu'effectivement, c'était un succès. J'espère qu'il y en aura d'autres.

TRIPTI SINHA : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je pense qu'on a fait le tour des questions. Cela nous amène à la fin de notre séance.

J'aimerais rebondir sur ce que Paul vient de dire par rapport à la réussite. J'espère qu'il y aura d'autres réussites et qu'à la fin de cette réunion, nous allons réussir également à approuver d'autres résolutions. Si vous avez des difficultés, des préoccupations ou des questions, n'hésitez pas à nous les dire à Becky ou à moi.

JOHN MCELWAINE : Merci beaucoup au Conseil d'Administration pour ce dialogue qui se poursuit. Merci également de procéder par petits groupes. Je pense que c'est très intéressant. Et merci beaucoup à la communauté. Merci à tous.

TRIPTI SINHA : La séance est levée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]